

5. Emprunts auprès du Canada
La Commission achète des biens immobiliers au moyen d'emprunts du Fonds du revenu consolidé du Canada autorisés par le Parlement, et selon les modalités approuvées par le Gouverneur en conseil.

Lors de l'aliénation de propriétés achetées avec des fonds provenant de prêts, les conditions stipulent que les prêts pertinents soient remboursés au complet et que l'excédent du produit de la vente serve à rembourser d'autres prêts.

L'intérêt sur les prêts contractés auprès du Canada est payable tous les six mois à des taux variant de 4.75% à 10.125%, en moyenne 6.4%. Aucune date de remboursement du capital n'est fixée mais les prêts et les intérêts doivent être remboursés au moment de l'aliénation.

Depuis le 1^{er} avril 1974, le remboursement des intérêts des prêts contractés dans le but d'acheter des biens immobiliers dans la Ceinture de verdure avait été reporté au 31 mars 1981. Au 31 mars 1981, les intérêts courus de \$14,560,591 et le capital de \$38,192,772 ont été rattachés des Comptes du Canada selon l'article 8 de la Loi sur la régularisation des comptes.

6. Engagements

(a) La Commission s'est engagée, sous réserve d'obtenir les fonds du Parlement, à verser certaines contributions à d'autres organismes gouvernementaux :

- (i) à la province de Québec, la moitié du coût du réseau routier de la région de la Capitale nationale. La part à verser par la Commission s'élève actuellement à \$150 millions dont \$73.0 millions ont été dépensés. Des dépenses supplémentaires de \$2.9 millions pour des travaux connexes sont recouvrables des gouvernements provinciaux et municipaux;

(ii) à la province de Québec et à la Communauté régionale de l'Outaouais, le tiers du coût d'un réseau régional de traitement des eaux usées. L'engagement de la Commission est de \$52.4 millions, somme dont elle a déjà versé \$37.1 millions;

(iii) à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et à la Ville d'Ottawa, la moitié du coût de l'aménagement dans l'aire de la rue Rideau. L'engagement de la Commission est \$9.4 millions, somme dont elle a déjà versé \$2.2 millions.

(b) La Commission a passé des contrats pour la location de locaux et pour des services d'information. Les paiements annuels de location selon ces contrats sont approximativement comme suit :

1981-1982	\$ 1,202,000
1982-1983	1,096,000
1983-1984	1,145,000
1984-1985	1,222,000
1985-1986	290,000
	\$ 4,955,000

7. Passif éventuel

(a) Cas en litige
(i) Une poursuite judiciaire a été intentée contre la Commission : on réclame \$18 millions pour résiliation injuste de certaines ententes.

(ii) Une poursuite judiciaire a été intentée contre la Commission et des tiers; on demande réclamation en dommages estimés à \$1.6 million pour trouble de jouissance au cours de la construction d'un égout collecteur sur la propriété de la Commission. Aucune provision pour ces éventualités n'a été inscrite aux comptes.

(b) *Entente avec une province*
En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario par laquelle cette dernière a établi et entretient une forêt de 6557 acres. À l'échéance de l'année 2011, une partie de la somme de \$1,101,000, qui a été versée par la province pour l'achat de la forêt, sera remboursée par la province pour les dépenses de la Commission en ce qui concerne les dépenses de la Commission sur les dépenses. Au 31 mars 1980, les dépenses excédaient les revenus par \$0.8 million et ne sont pas inscrites aux livres de la Commission.

8. Redressements pour les exercices antérieurs

Les soldes au début de l'exercice des deux années à l'état d'exploitation — Caisse de la Capitale nationale, ont été redressés pour enregistrer comme contribution, au lieu de des traites, un montant de \$3.0 millions déboursés durant les exercices antérieurs pour le traitement des eaux usées.

Les soldes au début de l'exercice des deux années à l'état d'exploitation — Caisse de la Capitale nationale, ont été redressés pour enregistrer comme contribution, au lieu de des traites, un montant de \$3.0 millions déboursés durant les exercices antérieurs pour le traitement des eaux usées.

9. Transactions entre apparentés

Durant l'année, au cours de son fonctionnement normal, la Commission a échangé ses terrains avec un ministre du gouvernement. Ces terrains ayant une valeur marchande de \$3.2 millions ont été échangés contre d'autres terrains de même valeur. Aucun fonds n'a été reçu ou déboursé.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 1980 ont été modifiés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 mars 1981.

10. Comparative Figures
Certain figures for 1980 presented for comparative purposes have been restated to conform to the 1981 presentation.

9. Related Party Transactions

During the year, in the normal course of operations, the Commission exchanged lands with a department of the Government of Canada. Lands

with a market value of \$3.2 million were received in exchange for lands of equal value, and no funds were received or disbursed.

8. Prior Years' Adjustments
Balances at beginning of both years in the Statement of National Capital Fund Operations have been adjusted to reflect the restatement of \$3.0 million prior years' expenditures as advance contributions for sewage disposal rather than as amounts recoverable.

At March 31, 1980, expenses exceeded revenues by \$0.8 million, and are not reflected in the accounts of the Commission.

(b) Agreement with a Province

In 1961 the Commission entered into an agreement whereby the Province of Ontario established and maintains 6,557 acres of forest. When the agreement expires in 2011, or is terminated, the Commission will reimburse the Province for the excess of expenses over revenue, or the Province will pay the Commission the excess of revenue over expenses.

At March 31, 1980, expenses exceeded revenues by \$0.8 million, and are not reflected in the accounts of the Commission.